

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 décembre 2020

Présents : Jacques ANDURAND, Jean-François AYROLES, Robert BALBARIE, Hervé LEONARD, Marie-Hélène LEYDET, Magalie LOBGEAIS, Martine MERLIN, Damien POUJADE, Pierre PRADILLON, Marianne SABIDO, Didier THAMIE, Marion VAUR, Christian VERGNE.

Absents : Jessica DAVID, Romain MONBERTRAND.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LEYDET.

Mr le Maire ouvre la séance à 20H30.

1/ Travaux à l'école maternelle : choix des entreprises.

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de sécurité des locaux de l'école maternelle, le conseil municipal a confié au cabinet IES de Cahors une mission de maîtrise d'œuvre. A ce titre, le cabinet IES a lancé une consultation auprès d'entreprises pour la réalisation de cette opération. Cette consultation concerne quatre lots :

- lot 1 : maçonnerie
- lot 2 : charpente
- lot 3 : plomberie
- lot 4 : peinture sol

Après analyse des offres et les devis correspondants remis en séance, le cabinet IES nous propose de retenir les offres suivantes :

- lot 1 : entreprise DE JESUS Orlando pour un montant de 15982 Euros HT.
- Lot 2 : entreprise VIGUIE Sébastien pour un montant de 30062.10 Euros HT
- lot 3 : entreprise DUPERVIL Frantz pour un montant de 7054.22 Euros HT.
- lot 4 : société ALLIANCE pour un montant de base de 19411 Euros HT. Sur ce lot et après discussion avec le maître d'œuvre, nous avons fait le choix de demander à l'entreprise de rajouter une variante pour le remplacement du revêtement de la salle de sommeil. Le cout de cette prestation s'élève à 3682.20 Euros HT. Le montant du lot 4 s'élèverait donc à 23093.20 Euros HT en prenant en compte cette variante.

Le montant total des travaux est donc de 76091.20 Euros HT en prenant en compte cette variante. Pour mémoire, le budget initial était estimé à 73500 Euros HT.

Mr le Maire rappelle que la commune bénéficie de subventions :

-45250 Euros versés par l'Etat (au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

-18100 Euros versés par le Département (au titre Du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales).

Ces sommes (63350) représentent 70% du coût global.

2/ Indemnité de confection des documents budgétaires au comptable du Trésor.

Jusqu'au 31 décembre 2019, chaque année, la commune versait au percepteur la somme de 450 euros au titre d'une indemnité de conseil. Celle-ci est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2020. Seule subsiste une indemnité de confection des documents budgétaires, d'un montant de 45,73 euros.

L'ensemble du conseil accepte le versement de cette somme au comptable.

3/ Adoption du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Sur le territoire du Grand-Figeac, 92 communes ont choisi de transférer la compétence du contrôle de l'assainissement non collectif à la Communauté de Communes. Le SPANC est donc chargé d'assurer le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif existantes ou à créer.

Sur notre secteur, il y a deux techniciens : Cédric Andrieu et Magalie Lafargue.

En 2019, sur la commune, le SPANC a réalisé 20 opérations :

- 5 contrôles de projets
- 5 contrôles de travaux
- 10 contrôles de diagnostics

Mr le Maire souligne quelques chiffres présents dans le rapport et relatifs à notre commune :

- nombre d'habitants : 560
- nombre de résidences principales : 273 (152 sont en zone « assainissement non collectif »)
- nombre de résidences secondaires : 71
- nombre de logements vacants : 62

Suite à cette présentation, les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du SPANC.

4/ Délibération relative au montant des loyers au 1^{er} janvier 2021.

L'indice de l'INSEE nous autorise à augmenter les loyers de 0,46 %. Le conseil municipal valide cette indexation. A compter du 1^{er} janvier 2021, les loyers des logements communaux s'établiront ainsi :

- Logement école maternelle : 473,79 + 2,17, soit 475,96 euros.
- Logement école primaire T2 : 259,16 + 1,19, soit 260,35 euros.
- Logement école primaire T2 bis : 266,54 + 1,22, soit 267,86 euros.
- Logement 1 maison Magot : 351,87 + 1,61, soit 353,48 euros.
- Logement 2 maison Magot : 379,59 + 1,74, soit 381,33 euros.
- Logement 3 maison Magot : 467 + 2,14, soit 469,14 euros.

5/ Décisions modificatives.

Il s'agit de simples modifications d'ajustement par un jeu d'écritures budgétaires. La 1^{ère} concerne le chapitre 65 (autres charges de gestion courante). Il manque 1 500 euros. On va ponctionner cette somme sur le chapitre 12 (charges de personnel). De même, sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles) il faut rajouter 300 euros, somme que l'on retire du chapitre 22 (dépenses imprévues).

Ces modifications sont acceptées par l'ensemble du conseil.

6/ Questions diverses.

--- Travaux dans le centre-bourg.

Les travaux d'assainissement progressent et se déroulent normalement. La STAP, qui réalise ces travaux, a également le marché de l'opération cœur de village. Celle-ci devrait débuter en février 2021 et se terminer fin juin. Les plantations de végétaux ne se feront qu'à l'automne.

Les travaux relatifs à l'opération cœur de village concernent la rue principale jusqu'au carrefour des routes de Saint-Céré et Gramat. Afin de sécuriser l'entrée du village, la question s'est posée quant à la réalisation d'un sens giratoire. Cette option n'a pas été retenue vu le coût élevé d'une telle structure (162 000 euros). Faut-il alors se limiter à un simple rond-point ? au risque que cela ne réduise pas suffisamment la vitesse des véhicules arrivant de Saint-Céré. Il faut envisager une autre solution et en discuter : un plateau surélevé (en guise de ralentisseur) ?

--- Travaux à la maison diocésaine.

Mr le Maire précise qu'il a signé la déclaration de début de travaux. Les entreprises ont eu les marchés et l'opération devrait débuter prochainement.

